

22G03
22G03

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 - B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 - P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 - N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Territoire arpenté non désignable
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
- Aire d'extraction
- Autrification sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

- Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure désigne l'espèce de substance extraite et celle dans la partie supérieure le statut du site d'extraction
- Substance extraite:
 - A) Sable, B) Sable, C) Gravier, D) Dolomie, U) Autre
 - F) Ferme concessionnaire, G) Ferme concessionnaire, H) Ferme concessionnaire, J) Terre jaune, K) Ferme concessionnaire, L) Calcaire
 - M) Ferme concessionnaire, N) Terre noire, O) Sable, P) Ferme concessionnaire, Q) Sable, R) Ressources minérales, S) Sable, T) Tourbe
 - E) Minerai de silice, N) Terre noire, T) Tourbe

- Statut du site d'extraction:
 - O) Ouvert sous conditions, O) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure:
 - Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périétre urbanisé
 - Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière

- Contrainte mineure:
 - Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

- À titre indicatif:
 - Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bersiamite, Essipk, Mashtouliash, Nutsahkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020
est de 17°42' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5"
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 19
48°30'00" Coordonnée géographique
64000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

Echelle 1:50 000
0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

